



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

Mot d'ouverture

AGA 21 juin 2007 – Trois-Rivières

Pierre Labrecque, ing.f.

Président

Chères consoeurs, chers confrères, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue.

Je crois qu'il serait opportun de prendre quelques minutes pour vous faire part de la vision que je souhaite mettre en œuvre comme président au cours des deux prochaines années.

J'aimerais avant tout profiter de cette occasion pour remercier publiquement Pierre Mathieu de l'énergie qu'il a déployée au cours de la dernière année comme président-directeur général. Son court passage a été marqué, notamment, par des actions visant à renforcer la latitude professionnelle et la responsabilisation de l'ingénieur forestier dans notre Régime forestier. Pensons au dossier complexe de la signature de l'ingénieur forestier dans le cadre de la confection des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF), pensons aussi à la remise sur pied du comité sur la formation continue ayant comme mandat de proposer au Bureau un projet de politique à cet égard.

Pierre Mathieu retourne à la pratique privée et je lui souhaite tout le succès qu'il mérite.

Ainsi, les individus vont et viennent... mais les organisations, elles, demeurent, évoluent et durent dans le temps. C'est le cas de notre ordre professionnel qui poursuit sa mission.

Mais qu'est-ce que c'est au juste un ordre professionnel? Il est bon parfois de se remémorer ce que l'on considère comme bien acquis. Si vous me le permettez, prenons quelques instants pour le faire.

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ), c'est un organisme professionnel, légalement constitué, qui est encadré par plusieurs lois et règlements provinciaux. Permettez-moi de nous rappeler sa mission, elle a le mérite d'être claire et comporte trois volets :

1. Assurer la qualité des services rendus au public québécois par les ingénieurs forestiers, individuellement et collectivement;
2. Favoriser l'amélioration continue de l'expertise et de la compétence des ingénieurs forestiers;
3. Veiller à ce que soit mises en place des actions favorisant la durabilité de l'aménagement forestier pour le bénéfice de l'ensemble de la société.

Les premier et deuxième volets sont assumés par des mécanismes internes réglementés par le *Code des professions*, à savoir l'admission et l'encadrement des nouveaux membres, l'assurance-responsabilité professionnelle obligatoire, l'inspection professionnelle, le processus disciplinaire, la surveillance de la pratique illégale et la formation continue.

Le troisième volet, quant à lui, interpelle l'Ordre et ses membres en tant qu'acteurs privilégiés, crédibles et respectés au sein de la société. Nous avons donc le devoir, comme ingénieur forestier, d'intervenir sur les tribunes les plus appropriées dans le but d'apporter un éclairage professionnel sur tous les enjeux qui touchent la pratique de l'ingénieur forestier au Québec.

Ceci étant dit, l'Ordre, comme organisme professionnel, et contrairement à la majorité des acteurs du secteur forestier, ne peut pas faire passer son message comme le ferait un lobbyiste, une association politique ou encore un groupe de pression. Nous avons collectivement une responsabilité et une intégrité professionnelles à maintenir en filigrane de toutes nos communications. Là réside, à mon humble avis, notre défi à tous mais aussi notre source de motivation.

Un défi quotidien parce que l'on doit toujours garder à l'esprit que nos interventions, nos représentations, nos prises de position publiques doivent être subordonnées à notre mission première : la protection du public par le contrôle, la discipline et l'amélioration de notre pratique professionnelle.

S'éloigner de cette prémisse risque de nous entraîner dans une arène où s'affrontent déjà des gros joueurs, bien équipés et bien nantis qui ont des agendas politiques bien spécifiques qui ne peuvent être comparés au nôtre.

À mon humble avis, vouloir jouer du coude dans cette joute forestière comporte deux risques : primo, de nous entredéchirer constamment sur toute question de nature technique et démontrer ainsi que 2200 ingénieurs forestiers peuvent avoir chacun raison et collectivement tort. Et secundo, vider notre réserve de fonds non affectés en l'espace d'une session parlementaire en honoraires professionnels. Car oui, inévitablement, se lancer dans ce type de duel politico-technique implique des frais de recherche et des honoraires de toutes sortes pour des avis techniques et légaux.

Est-ce que cela veut dire que l'on doive se taire, se contenter de faire le beau et de donner la patte... non, je ne crois pas. Je pense plutôt qu'il s'agit d'une source de motivation qui force notre créativité. Je dirais même que l'Ordre et les ingénieurs forestiers sont mûrs pour passer à une étape cruciale de leur histoire : **assumer pleinement leur imputabilité et revendiquer une réelle latitude professionnelle tant en forêt privée qu'en forêt publique.**

À cet égard, j'aimerais rassurer les gens qui pensent que l'Ordre tout à coup voudrait se mettre sur le neutre, qu'il hésite et qu'il se contentera de manger des canapés et couper des rubans.

Il n'en est pas question.

Ceux et celles qui me connaissent savent que je m'investis depuis plusieurs années avec beaucoup de détermination dans le dossier de la latitude et de l'imputabilité professionnelles. Mon arrivée au sein du Bureau de l'OIFQ, en 2002, était motivée par le désir de voir évoluer le cadre normatif que l'on connaît vers un mode de gestion qui tirerait pleinement avantage des compétences de l'ingénieur forestier tout en le responsabilisant davantage.

En 2002, c'était probablement prématuré ou encore utopiste de rêver à un tel environnement de travail. Aujourd'hui, je vous dirais que ce temps est arrivé, que l'alignement des planètes est propice et qu'il y a unanimité de tous les intervenants du secteur forestier pour mettre en place un tel régime.

Je prends pour preuve les dernière rondes de discussion qui ont eu lieu à la Forêt Montmorency cette semaine entre les partenaires qui travaillent très sérieusement pour faire du Sommet sur l'avenir du secteur forestier un succès.

Je prends aussi pour preuve les propos du ministre Béchard, qui, s'adressant à ces mêmes participants, a réclamé qu'on lui fournisse un Régime forestier entièrement renouvelé.

Oui, les fenêtres du monde forestier sont grandes ouvertes, et une brise formidable se fait sentir. Il n'en tient qu'à nous d'être présent et de proposer des changements féconds qui redonneront à notre profession son plein essor.

Avec la latitude vient l'imputabilité professionnelle. C'est un « package deal » et ce n'est pas négociable.

Ceux qui pensaient que la gestion par objectifs s'apparenterait à un chèque en blanc seront déçus. Il n'y a pas de facilité à l'horizon, j'y vois plutôt un effort digne, intègre et dûment récompensé. Récompensé d'abord par le devoir accompli mais aussi par une crédibilité publique retrouvée. Pas demain matin, j'en conviens, mais pas dans 100 ans non plus.

L'ingénieur forestier, qu'il œuvre en forêt privée ou encore en forêt publique, aura la conviction et la fierté que son œuvre est utile pour la société, qu'il peut interagir avec responsabilité sur du vivant tout en créant de la richesse pour les communautés et la société. Il saura aussi qu'il peut s'améliorer année après année de manière constructive sans passer pour un renégat ou un « outcast ».

L'ingénieur forestier ne sera pas seul. Il aura une organisation qui l'accompagnera, qui lui fournira des outils, du support, de la formation continue et de la visibilité. Cette organisation existe déjà, aussi imparfaite soit elle. L'Ordre, par ses actions, ses interventions et ses services doit aussi évoluer pour être en mesure de relever le défi de la latitude et de l'imputabilité professionnelles de la gestion par objectifs.

Un jour bientôt, je l'espère, nous aurons un nouveau Régime forestier. Le secteur forestier aura trouvé un équilibre durable entre le social, l'économie et l'environnemental. Nous assumerons pleinement nos prérogatives et nos responsabilités comme ingénieur forestier. Nous relèverons avec fierté et créativité les défis de l'aménagement et de la sylviculture. Nous serons les artisans qui contribueront à créer de la richesse à partir d'une ressource renouvelable.

Nous aurons aussi des programmes universitaires de pointe et bien adaptés qu'il faudra contingerer pour contenir une relève enthousiaste. Ces jeunes sauront alors que la profession d'ingénieur forestier n'a plus rien à voir avec le profil gris que l'on traçait de celle-ci lors des 25 dernières années. Désormais, l'ingénieur forestier est au cœur d'un secteur hautement compétitif axé sur les produits à grande valeur ajoutée, sur les bioénergies et sur les enjeux internationaux de biodiversité.

Vous l'avez deviné, il y a encore du pain sur la planche. Je sais aussi que les attentes sont démesurées tant elles sont authentiques.

Voilà pourquoi nous serons très actifs au cours de la prochaine année pour travailler en étroite collaboration avec les partenaires du secteur forestier. Je compte m'investir avec détermination dans la préparation du Sommet, sur le chantier notamment de la gestion par objectifs, mais

aussi sur celui de la révision du Régime forestier. Je serai évidemment très présent pour poursuivre les travaux de l'après-Sommet, car il y aura beaucoup à faire.

Je compte aussi tout mettre en œuvre pour aider à la création d'espaces permanents d'échanges et de débats entre professionnels sur des questions de nature technique.

Au cours de la prochaine année, nous produirons le nouveau plan de communication, nous consoliderons les activités du Comité Jeunesse de l'Ordre, nous relancerons le dossier de la latitude professionnelle dans les érablières avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), nous participerons au Carrefour de la recherche forestière, nous amorcerons les travaux du Comité sur les critères de formation universitaire, nous nous doterons d'une politique de formation continue... bref nous serons très occupés!

En guise de conclusion, laissez-moi simplement vous dire combien je serais déçu si, dans deux ans, je vous répétais à quelques virgules près ce même message. Je m'engage formellement à vous en livrer un autre.

Merci.